

Commune d'Etterbeek
Aménagement du Territoire
Commission de concertation
Avenue d'Auderghem, 113-117
1040 Etterbeek

V/Réf. : U04/Mha/AL/6778/992
N/Réf. : AVL/AH/ETB-2.109/s349
Annexe : 7 plans + 1 doc. A3

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Avenue Eudore Lacomblé, 20. Projet d'extension du dernier étage.
Demande d'avis de la Commission de Concertation.
Dossier traité par Mme Hautekees.

En réponse à votre courrier du 12/05/04 concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 09/06/04, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit :

Le projet concerne l'agrandissement du dernier étage d'un petit immeuble à appartements construit vers 1933 selon les plans de l'architecte xxx. L'immeuble compte actuellement trois étages ; au quatrième étage, des mansardes s'étendent sur la partie arrière de l'immeuble. Côté rue est implantée Au centre se situe le volume composée par les cheminées, l'ascenseur et le dessus de la cage d'escalier.

Le projet consiste à agrandir le dernier étage sur toute la surface de la toiture. Le nouveau logement s'étendrait jusqu'à la façade avant ; de part et d'autre, une petite terrasse serait prévue devant des parties situées en recul par rapport.

Modification importante de la façade avant.

Garde-corps attirant l'œil *garde-corps en acier doublé au moyen d'une vitre*

Image caractéristique de la cheminée disparaît

Fermeture de la cage d'escalier : la coupe appropriée manque.

Les vitrages limitant le palier de l'ascenseur ont 2,10 m de haut, un espace libre d'environ 90 cm. De haut sépare le sommet des vitrages du plafond

La nouvelle composition de la façade arrière ne tient absolument pas compte du rythme existant.

Quid raggrégés de la façade qui est actuellement cimentée

Quid nouveaux appuis de fenêtre

Ur mitoyens devraient être rehaussés

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. : A.A.T.L. – S.M.S.
A.A.T.L. – D.U.

M. W. Draps, Secrétaire d'Etat, en charge de la conservation du patrimoine immobilier.